

Compte rendu du Conseil Syndical
du SIVOS François RABELAIS
du 16 janvier 2020 à 18h30

Présents : Mesdames ALBERT, BERNARD, BOUTINEAU, BRUNET, CHENU, MACE, VINCENT ;
Messieurs COVELA, TEXIER, GANTHY, PERTUS, BOIZUMAULT, QUERRE.
Absents excusés : Monsieur GALLAIS.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV de la séance du 17-12-2019 et de la séance du 29-10-2019
- 2- Délibération : Demande d'avance de trésorerie aux Communes d'Annepont et Taillebourg
- 3- Délibération : Financement Groupe Scolaire - Emprunt
- 4- Questions Diverses

Début de séance :

En préambule, concernant le permis de construire déposé début décembre, monsieur le président informe de la réception d'un courrier de l'ABF précisant le refus de la couverture PVC proposé. Il regrette que le cabinet d'architecte de notre projet A40, n'ai pas suivi les indications qu'il avait formulé à plusieurs reprises lors des réunions, à savoir : contacter l'architecte des BF avant le dépôt du permis de construire afin de déterminer des contraintes architecturales.

D'autre part, monsieur le Président présente les dépenses occasionnées jusqu' à ce jour par le projet de construction du groupe scolaire. Il insiste sur le fait que les communes ont fait avancer ce projet sans aide financière et que maintenant il devient urgent de débloquer des fonds pour honorer des factures en attente. Pour maintenir une trésorerie minimum au SIVOS, il indique que les communes doivent faire des avances de trésorerie avant le budget 2020, et que la commune de TAILLEBOURG renonce à se faire rembourser par le SIVOS les sommes impliquant l'entretien des bâtiments et les coûts en personnels de 2019.

1- Approbation du PV de la séance du 17-12-2019 et de la séance du 29-12-2019

Vote du Conseil : Tous pour

2- Délibération : Demande d'avance de trésorerie aux Communes de Taillebourg et d'Annepont

Monsieur le Président du SIVOS François Rabelais explique aux membres du Conseil Syndical que dans le cadre du fonctionnement du budget, il convient de demander aux communes de Taillebourg et d'Annepont d'anticiper les versements de la participation.

En 2019, la commune de Taillebourg a versé 153 061,25 euros et la commune d'Annepont 65 910,49 euros.

Afin d'assurer la sérénité du budget du SIVOS avant le vote définitif du budget qui ne pourra intervenir que courant avril à la suite des élections et du renouvellement des conseils municipaux, et de l'installation du nouveau Conseil Syndical, Monsieur le Président du SIVOS propose aux membres du Conseil Syndical de valider les montants suivants :

3- Délibération : Financement Groupe Scolaire - Emprunt

Monsieur le Président du SIVOS François Rabelais indique aux membres du Conseil Syndical que le dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il a sollicité plusieurs banques.

La proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations a été retenue par délibération : DELIB 2020-03 du 16 janvier 2020.

La Caisse des Dépôts et Consignations a répondu favorablement à notre demande et nous a fait parvenir 3 propositions de prêt.

- **Proposition 1** : Edu-prêt d'un montant de 1 000 000 € sur 35 ans au taux révisable indexé sur le Livret A + 0.75%, échéance annuelle

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **Proposition 2** : Prêt à taux fixe d'un montant de 1 000 000 € sur 25 ans au taux fixe de 0.94 % (barème de janvier 2020), échéance annuelle

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,94% (*à actualiser en fonction du barème en vigueur*)

Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **Proposition 3** : Edu-prêt d'un montant de 500 000 € sur 35 ans au taux révisable indexé sur le Livret A + 0.75% et prêt à taux fixe d'un montant de 500 000 € sur 25 ans au taux fixe de 0.94 % (barème de janvier 2020)

Monsieur le Président du SIVOS demande aux membres du Conseil Syndical de se prononcer sur les offres de prêt reçues.

Après en avoir débattu, les membres du SIVOS demandent au Président du SIVOS François Rabelais de se rapprocher de la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les offres de prêt.

Le choix de la périodicité des échéances de l'emprunt est reporté et aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil Syndical.

Le conseil demande des explications supplémentaires sur les offres de prêt et demande le report du vote du choix de l'emprunt.

Vote du Conseil : Tous pour

4- Questions diverses

Madame Vincent, directrice de l'école, sollicite un emplacement accessible facilement par les maîtresses pour ranger les draisennes, vélos et trottinettes de la classe maternelle.

Monsieur le Président répond qu'il va vérifier les possibilités de rangement dans différents endroits afin de déterminer le plus accessible.

D'autre part madame Vincent demande la possibilité d'acheter quelques fournitures scolaires. Monsieur le président indique que la trésorerie ne le permet pas en début d'année tant que les communes n'ont pas versé leur participation au SIVOS. En attendant, il indique qu'il va proposer au conseil municipal de demain soir, que ces dépenses soient prises en charge par le budget communal de Taillebourg.

Ensuite, madame Vincent informe le conseil qu'un accident a eu lieu à l'école. Elle indique qu'elle a suivi le protocole préconisé par les directives de l'éducation nationale. Elle précise que suite à cet accident, le beau-père de l'enfant a déposé plainte contre le SAMU qui ne s'est pas déplacé. Elle regrette que l'article diffusé dans la presse soit incomplet laissant sous-entendre sa mise en cause dans la mise en place de la protection de l'enfant. Elle déclare que l'écoute des enregistrements téléphoniques peuvent prouver sa bonne foi.

Madame MACE, représentante des parents, questionne le conseil sur l'obtention d'informations suite à des interrogations de parents.

Monsieur le Président indique que chaque famille qui s'interroge peut selon son sujet d'interrogation, obtenir des informations auprès des représentants de parents, de la directrice de l'école, du secrétariat de la mairie de Taillebourg et auprès des élus. Il précise que ces différents corps administratifs ne peuvent répondre qu'aux questions qui leurs sont posées.

Madame Brunet, représentante des personnels, questionne sur le remplacement du matériel volé dans la cantine. Monsieur le président, indique qu'il fait au mieux pour le remplacer dans les plus brefs délais.

Fin de réunion à 20h26